Route de la Neuville 08460 LALOBBE

FABRICANT DE MATERIEL SCENIQUE

MANUEL D'UTILISATION

ALT 290

Conforme à la directive européenne applicable.

SOCOTEC

R4.3168

APPAREILS DE LEVAGE -STRUCTURES ALUMINIUM
ACCESSOIRES DIVERS
www.alusd.com

TEL : 03.24.59.41.91 FAX : 03.24.59.01.97

1. Présentation.

⇒ La société ASD est spécialisée dans la conception et le développement de systèmes de levage spécifiques à l'environnement du spectacle : structures porteuses ; accessoires d'accroche pour le spectacle ; supports de projecteur...
⇒ L'élévateur ALT 290 fait partie de la gamme de produit ALT : destinée à l'élévation de structure et accessoire ASD, prévue pour le spectacle.
⇒ Tous les modèles sont équipés de blocage de sécurité, de système de rattrapage latéral de jeu dans les mâts, d'un treuil auto freiné.
⇒ Tous les produits de la gamme ont été conçus en conformité avec les nouvelles normes C.E.

2. Instructions.

⇒ Nos produits subissent des tests rigoureux et impératifs avant toute production.
⇒ Il est recommandé d'appliquer les consignes d'utilisation, de sécurité et de montage ainsi que l'utilisation de matériel ASD pour conserver la garantie de nos produits. Toute dérogation à cette règle rendra l'application de celle-ci caduque.
⇒ ASD se réserve le droit d'apporter toute modification à ces produits sans préavis.

3. Données techniques.

3.1. Elévateur ALT 290

3.2. Charge maximale admissible : 60 kg

3.3. Hauteur maximale admissible : 2.90 M

3.4. Hauteur minimale : 1.55 m

3.5. Poids : 12 kg

4. Garantie.

4.1. Clauses :

⇒ Ce produit est garanti 1 an pièce et main d'œuvre, contre tous vices de fabrication à compter de la DATE D'ACHAT DE L'APPAREIL ATTESTEE PAR LA FACTURE DE VENTE.

4.2. La garantie ne saurait couvrir :

⇒ L'usure normale du produit.
⇒ La détérioration qui pourrait survenir à la suite d'une mauvaise utilisation ou manipulation.
⇒ Le non respect des dispositions d'utilisation.

4.3. Garantie légale :

⇒ Les dispositions du présent certificat de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles : 1641 et suivants du code civil.

4.4. Service après vente :

⇒ toutes interventions sans garantie ou hors garantie concernant les organes de sécurité (Câble, treuil, fixation, etc...) s'effectuent obligatoirement dans les ateliers ASD.
⇒ Les réparations sur les appareils ne peuvent s'effectuer qu'avec des pièces d'origine : ASD

4.5. Responsabilité :

⇒ La responsabilité de la société ASD ne pourra en aucun cas être retenue si l'une des conditions d'utilisation et de garantie citée ci-dessus n'a pas été respectée.

5. Notice d'emploi et de fonctionnement :

5.1. Stabilisation du pied :

S'assurer que le sol soit suffisamment ferme et résistant afin d'éviter le poinçonnement provoqué par l'extrémité des pattes.
La stabilité de l'élévateur étant primordiale pour le bon fonctionnement de celui-ci, il est impératif d'utiliser l'élévateur en position parfaitement verticale.
Desserrer la poignée de blocage se trouvant sur le chariot et faire glisser celui-ci vers le bas jusqu'au déploiement des trois pattes afin d'obtenir la meilleure stabilité pour l'élévateur.
⇒ Positionner la charge au sommet de l'élévateur en utilisant un accessoire ASD uniquement : T pour structure porteuse, coupelle, collier... Veiller à ce que la charge ne puisse pas glisser en translation afin d'éviter tout porte à faux.
ATTENTION : si vous utilisez une barre (BA 150), veillez à bien répartir les charges.

5.2. Montée de la charge :

Débloquer la molette de rattrapage de jeux située sur le mât 1.
Tourner ma manivelle du treuil dans le sens horaire pour monter le mât 2 jusqu'à la hauteur désirée (MAXIMUM 2M90).
Serrer modérément la molette de sécurité du mât 1.
Le câble doit être enroulé en spires jointives pour éviter l'écrasement des fibres.
⇒ Votre appareil est en position fonctionnelle.

5.3. Descente de la charge.

Desserrer la molette de blocage sur le mât n°1.
Tourner la manivelle dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour descendre la charge à la hauteur désirée.
En position basse, serrer la molette du mât1.
Retirer la charge avant la mise en position transport.

5.4. Position transport.

Faite la procédure inverse de la rubrique 5.1, replier les trois pattes et vérifier le serrage de la mollette du chariot et du mât 1.
L'élévateur peut être transporté en position verticale ou horizontale.

5.5. NOTA :

⇒ Le câble doit être enroulé en spires jointives pour éviter l'écrasement des fibres.

⇒ ***Vérification des pièces d'usures :***

-Câble / Poulies: Vérification visuelle lors de l'enroulement sur le treuil.

6. Dispositions à respecter lors de l'utilisation d'appareils de levage ou supports.

⇒ Il est expressément déconseillé de suspendre tout objet offrant une importante prise au vent : (panneaux, drapeaux, calicots, etc.) sur le support de type structure, pont d'éclairage, pied de levage.
⇒ **Le haubanage** (câble, élingue, cordage) des pieds de levage pont d'éclairage, structure est **IMPERATIF** lorsque ceux-ci sont utilisés **sur un site exposé au vent**.
⇒ Vérifier qu'aucun obstacle placé en hauteur ne peut bloquer ou gêner l'appareil de levage au cours de sa montée.
⇒ Ne pas stationner sous la charge pendant les manoeuvres de montage et démontage de l'appareil ; il est impératif de prévoir un périmètre de sécurité dont le rayon est égal à une fois et demi la hauteur de l'appareil pendant les phases de montée et descente des charges ou structures porteuses.
⇒ Prévoir l'emplacement des appareils dans des zones protégées.

⇒ Dans tous les cas où il est nécessaire, le calage devra être conçu de manière solidaire avec les pattes support.
⇒ La surface d'appui au sol devra être suffisamment résistante pour éviter tout risque de poinçonnement provoqué par l'extrémité des pattes support.
⇒ A chaque prestation vérifier l'état des câbles : (écrasement, rupture de brins, formation de boucles ou de plis) ; tout câble abîmé devra être remplacé IMPERATIVEMENT.

7. Consignes de sécurité et montage.

⇒ Le montage et l'installation des structures et appareils de levage, dans une application fixe ou mobile, sont sous la responsabilité du monteur utilisateur.
⇒ Ce dernier doit respecter les charges et les portées imposées par le fabricant, ainsi que la réglementation en vigueur en matière de sécurité du matériel et du personnel.
⇒ Le choix des sections de structures porteuses et les capacités des appareils de levage doivent être parfaitement adaptés à la charge supportée.
⇒ Les précautions optimales de sécurité doivent être prises lorsque des personnes évoluent sous les charges supportées par des structures et appareils de levage.
⇒ Elingues ou chaînettes de sécurité acier doivent être obligatoirement installées sur chaque projecteur ou sur tout autre accessoire accroché au support.
⇒ L'installateur doit prendre en compte le poids de la structure porteuse placée sur l'appareil de levage et le déduire de la charge admissible de celui-ci.
⇒ Dans tous les cas chaque prise de décision, concernant le choix du matériel et le montage, doit toujours être guidé par la notion de sécurité optimale.
⇒ Tout appareil électrique suspendu sur ou par l'élévateur, doit impérativement être conforme aux règles techniques applicables aux appareillages électriques incorporés. (Directive européenne CE).

8. Très important.

⇒ Ne jamais déplacer les appareils de levage lorsqu'ils sont chargés et déployés.
⇒ Ne jamais utiliser les appareils de levage pour lever des personnes.
⇒ Ne jamais appuyer d'échelle contre le support.
⇒ Ne jamais graisser le mécanisme de frein du treuil.
⇒ Les charges doivent impérativement être verticalement axées, centrées, ou réparties sur le support. Ce dernier devra être un accessoire ASD.
⇒ Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'accessoires n'appartenant pas à la gamme de produits ASD rendra l'installation de l'élévateur illicite et non conforme.

DECLARATION DE CONFORMITE

(Conforme aux Directives Européennes applicables)

Nom du constructeur : **ASD Alu Soudure Diffusion**

Adresse du constructeur : **Route de la Neuville**
08460 LALOBBE
FRANCE

Déclare que le produit référence **ALT 290**

CARATERISTIQUES TECHNIQUES	
Charge maxi	***60 daN***

Est conforme aux dispositions de la directive « MACHINES » (directive 2006/42/CE) et aux réglementations nationales la transposant.

Alu Soudure Diffusion le :

CARNET DE MAINTENANCE

L'inspection des pieds par une personne compétente techniquement et réglementairement, (désignée par le chef d'établissement si l'utilisateur effectue lui-même ses vérifications) est obligatoire, d'après l'arrêté du 4 mars 2004 :

- tous les 6 mois pour les appareils changeant fréquemment de support ou de site d'utilisation,
- tous les ans s'il s'agit d'une installation fixe en salle.

Toutes les vérifications, périodiques ou après démontage, doivent être notifiées par le chef d'entreprise (ou son représentant) sur le registre de sécurité de l'établissement.

Cachet et signature de l'atelier de montage du pied :

Entreprise Adaptée AAPH
1, rue Jean Moulin
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél. 03.24.52.65.92 - Fax 03.24.35.12.92
atelier-protégé.aaph@wanadoo.fr

DATE D'ACHAT : **Voir FACTURE**

MODELE de l'appareil de levage : ALT 290

N° de série :

DATE			ORGANISME de CONTROLE (cachet et signature)	NOM et PRENOM du contrôleur	DEMONTAGE suivi d'un REMONTAGE : EPREUVES OBLIGATOIRES		VERIFICATION PERIODIQUE	
ANNEE	MOIS	JOUR			Indiquer les changements effectués	statique (1,25 fois la charge nominale) & dynamique (1,10 fois la charge nominale)	ETAT VISUEL des organes de sécurité	ESSAI en charge (nominale)
					☐	☐ passées avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite	☐ câble ☐ treuil ☐ goupilles ☐ mâts ☐ pattes	☐ passé avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite
					☐	☐ passées avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite	☐ câble ☐ treuil ☐ goupilles ☐ mâts ☐ pattes	☐ passé avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite

DATE			ORGANISME de CONTROLE (cachet et signature)	NOM et PRENOM du contrôleur	DEMONTAGE suivi d'un REMONTAGE : EPREUVES OBLIGATOIRES		VERIFICATION PERIODIQUE	
ANNEE	MOIS	JOUR			Indiquer les changements effectués	statique (1,25 fois la charge nominale) & dynamique (1,10 fois la charge nominale)	ETAT VISUEL des organes de sécurité	ESSAI en charge (nominale)
					☐	☐ passées avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite	☐ câble ☐ treuil ☐ goupilles ☐ mâts ☐ pattes	☐ passé avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite
					☐	☐ passées avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite	☐ câble ☐ treuil ☐ goupilles ☐ mâts ☐ pattes	☐ passé avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite
					☐	☐ passées avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite	☐ câble ☐ treuil ☐ goupilles ☐ mâts ☐ pattes	☐ passé avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite
					☐	☐ passées avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite	☐ câble ☐ treuil ☐ goupilles ☐ mâts ☐ pattes	☐ passé avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite
					☐	☐ passées avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite	☐ câble ☐ treuil ☐ goupilles ☐ mâts ☐ pattes	☐ passé avec succès ☐ réparation à prévoir pour contre-visite